



RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ SUR LES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES ARRÊTÉS AU 30 JUIN 2022



Les Commissaires Aux Comptes Associés MTBF

Société d'Expertise Comptable
Immeuble PwC - Rue du Lac d'Annecy
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél +216 71 16 00 00 Fax +216 71 86 17 89
RNE : 033432B



Tunisie Audit & Conseil

Promed Building 5^{ème} étage
Centre Urbain Nord
1082 Tunis - Tunisie
Tél +216 71 822 020 Fax +216 71 822 025
RC : B2425912007 – MF : 0999520SAM000

TABLES DES MATIERES

Rapport d'examen limité	2
Etats financiers	5
Bilan	6
Hors bilan	7
Etat de résultat	8
Etat des flux de trésorerie	9
Notes aux états financiers	10

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ SUR LES ÉTATS
FINANCIERS INTERMÉDIAIRES AU 30 JUIN 2022**



**Les Commissaires Aux Comptes Associés
MTBF**

Société d'Expertise Comptable
Immeuble PwC - Rue du Lac d'Annecy
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél +216 71 16 00 00 Fax +216 71 86 17 89
RNE : 033432B



Tunisie Audit & Conseil

Promed Building 5^{ème} étage
Centre Urbain Nord
1082 Tunis - Tunisie
Tél +216 71 822 020 Fax +216 71 822 025
RC : B2425912007 – MF : 0999520SAM000

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ SUR LES ÉTATS FINANCIERS
INTERMÉDIAIRES AU 30 JUIN 2022**

*Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Banque de Tunisie*

Nous avons effectué l'examen limité du bilan et de l'état des engagements hors bilan de la Banque de Tunisie au 30 juin 2022 ainsi que de l'état de résultat et de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 6 832 498 mille dinars et un bénéfice net de la période s'élevant à 65 804 mille dinars.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables tunisiennes. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste à obtenir les informations nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure d'examen appropriée. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Banque de Tunisie au 30 juin 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Tunis, le 26 août 2022

Les Commissaires aux Comptes

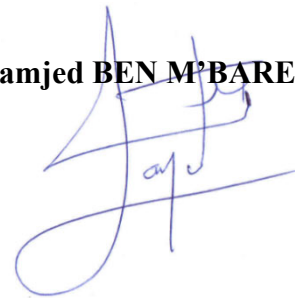
**Les Commissaires aux Comptes Associés
MTBF**

Mohamed Lassaad BORJI



Tunisie Audit & Conseil TAC

Lamjed BEN M'BAREK



Banque de Tunisie

Etats financiers
Juin 2022

	Page
Bilan	06
Hors-Bilan	07
Etat de résultat	08
Etat des flux de trésorerie	09



Bilan | 30 Juin 2022

En K.TND	Notes	Juin-22	Juin-21	Déc-21
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	2.1	421 045	401 410	262 884
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	2.2	152 574	282 869	270 463
AC3 - Créances sur la clientèle	2.3	5 139 513	4 797 117	4 925 914
AC4 - Portefeuille titres commercial	2.4	-	3 769	103 140
AC5 - Portefeuille d'investissement	2.5	1 033 245	983 582	980 081
AC6 - Valeurs immobilisées	2.6	47 484	46 017	46 490
AC7 - Autres actifs	2.7	38 637	27 987	41 342
Total des Actifs		6 832 498	6 542 751	6 630 314
PA1 - Banque Centrale et CCP	3.1	171 067	271 047	265 350
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	3.2	34 851	36 252	32 470
PA3 - Dépôts de la clientèle	3.3	4 989 926	4 580 125	4 634 053
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	3.4	357 932	432 963	396 113
PA5 - Autres passifs	3.5	172 652	234 687	199 062
Sous-total des Passifs		5 726 428	5 555 074	5 527 048
CP1 - Capital social		270 000	225 000	225 000
CP2 - Réserves		765 283	715 283	715 283
CP4 - Report à nouveau		4 983	1 621	1 621
CP5 - Bénéfice de l'exercice		65 804	45 773	161 362
Sous-total des Capitaux propres	3.6	1 106 070	987 677	1 103 266
Total des Passifs et des Capitaux propres		6 832 498	6 542 751	6 630 314



Engagements hors bilan | 30 Juin 2022

En K.TND	Notes	Juin-22	Juin-21	Déc-21
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	4.1	705 642	637 536	652 874
HB2 - Crédits documentaires	4.2	503 743	382 564	453 997
HB3 - Actifs donnés en garantie	4.3	250 762	275 534	335 590
Total des Passifs éventuels		1 460 147	1 295 634	1 442 461
HB4 - Engagements de financement donnés	4.4	225 279	246 408	186 632
Total des Engagements donnés		225 279	246 408	186 632
HB6 - Engagements de financement reçus	4.5	-	-	1 237
HB7 - Garanties reçues	4.6	2 724 168	2 465 138	2 622 333
Total des Engagements reçus		2 724 168	2 465 138	2 623 570

Etat de résultat | 30 Juin 2022

En K.TND	Notes	Juin-22	Juin-21	Déc-21
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	5.1	224 708	214 343	441 626
PR2 - Commissions (en produits)	5.2	37 141	33 011	70 481
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	5.3	16 838	9 824	21 580
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	5.4	45 561	39 097	71 329
Total des produits d'exploitation		324 248	296 275	605 016
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	5.5	116 885	108 667	223 093
CH2 - Commissions encourues	5.6	2 908	1 927	4 304
Total des charges d'exploitation		119 793	110 594	227 397
Produit net bancaire		204 455	185 681	377 619
PR5/CH4 - Dotations aux provisions & corrections de valeur sur créances et passifs	5.7	31 338	41 713	13 677
PR6/CH5 - Dotations aux provisions & corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	5.8	1 655	4 499	1 904
PR7 - Autres produits d'exploitation	5.9	382	369	1 147
CH6 - Frais de personnel	5.10	46 554	43 372	92 669
CH7 - Charges générales d'exploitation	5.11	18 369	16 141	33 031
CH8 - Dotations aux amortissements sur immobilisations	5.12	4 021	4 018	8 395
Résultat d'exploitation		102 900	76 307	229 090
PR8/CH9 - Solde en gain / perte provenant des éléments ordinaires	5.13	(220)	91	(6 854)
CH11 - Impôt sur les bénéfices	5.14	36 876	30 625	60 874
Résultat net des activités ordinaires		65 804	45 773	161 362
PR9/CH10 - Solde Gains / Pertes des éléments extraordinaires	5.15	-	-	-
Résultat net de la période		65 804	45 773	161 362

Etat des flux de trésorerie | 30 Juin 2022

En K.TND	Notes	Juin-22	Juin-21	Déc-21
Produits d'exploitation bancaire encaissés	6.1	276 264	240 396	534 214
Charges d'exploitation bancaire décaissées	6.2	(113 989)	(111 143)	(231 245)
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(86 610)	10 468	4 941
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(230 237)	22 004	(93 688)
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		350 312	280 365	337 661
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(69 129)	(55 902)	(99 624)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(32 507)	38 180	(42 493)
Impôt sur les bénéfices		(36 876)	(32 011)	(60 874)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		57 228	392 357	348 892
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		26 464	28 094	70 914
Acquisitions/ cessions sur portefeuille d'investissement		(35 721)	1 348	(3 374)
Acquisitions/ cession sur immobilisations		(4 954)	(3 252)	(7 681)
Flux de trésorerie nets provenant (affectés) des activités d'investissement		(14 211)	26 190	59 859
Augmentation/diminution ressources spéciales		(38 422)	(35 918)	(72 840)
Dividendes versés	6.3	(63 000)	(78 750)	(78 750)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		(101 422)	(114 668)	(151 590)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(58 405)	303 879	257 161
Liquidités et équivalents de liquidités en début de la période		528 196	271 035	271 035
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de la période	6.4	469 791	574 914	528 196

Banque de
Tunisie

Notes aux états financiers

Juin 2022

	Page
Présentation de la Banque	11
Principes et méthodes comptables	11
Notes sur les actifs	18
Notes sur les passifs	27
Notes sur les capitaux propres	32
Notes sur le hors bilan	35
Notes sur le résultat	38
Notes sur l'état des flux de trésorerie	43
Autres notes	45



1. Présentation de la banque et de ses principes et méthodes comptables

La Banque de Tunisie est une société anonyme au capital de 225.000.000 dinars, créée en 1884, et régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux établissements de crédit.

La Banque de Tunisie est une banque universelle privée. Son capital social est divisé en 270 000 000 actions de 1 DT chacune, réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre (Unité 1000)	%
Actionnaires Tunisiens	171 065	63%
Actionnaires Etrangers	98 935	37%
Total	270 000	100%

Les états financiers de la Banque de Tunisie arrêtés au 30 juin 2022 ont été établis conformément :

- A la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- Au décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité financière ;
- A l'arrêté du ministre des Finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables ;
- A l'arrêté du ministre des Finances du 22 janvier 1999, portant approbation des normes comptables techniques ;
- A l'arrêté du ministre des Finances du 25 mars 1999, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers arrêtés et publiés par la Banque de Tunisie au 30 juin 2022, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

1.1. Les engagements de la banque

L'engagement désigne toute créance résultant des prêts et avances accordés par la banque, ainsi que toute obligation de la banque en vertu d'un contrat ou tout autre mécanisme, de fournir des fonds à une autre partie (Engagement de financement) ou de garantir à un tiers l'issue d'une opération en se substituant à son client s'il n'honore pas ses obligations (Engagement de garantie).

1.1.1. Les règles d'évaluation des engagements au bilan

Les prêts et avances sont comptabilisés au bilan, pour le montant des fonds mis à disposition du débiteur, au moment de leur mise à disposition.

Lorsque le montant des fonds mis à disposition est différent de la valeur nominale (c'est le cas notamment

des intérêts décomptés et perçus d'avance sur le montant du prêt), les prêts et avances sont comptabilisés pour leur valeur nominale et la différence par rapport au montant mis à la disposition du débiteur est portée dans un compte de régularisation et prise en compte en revenus. Toutefois, et pour les besoins de la présentation des états financiers, le montant des intérêts perçus d'avance et non courus à la date d'arrêt des états financiers sont déduits de la valeur des prêts et avances figurant à l'actif.

Par ailleurs, lorsque la banque s'associe avec d'autres banques pour accorder un concours à une tierce personne sous forme de prêts et avances, ou d'engagements de financement ou de garantie, l'engagement est comptabilisé pour sa quote-part dans l'opération.

Dans le cas où la quote-part en risque de l'établissement bancaire est supérieure ou inférieure à celle de sa quote-part dans l'opération, la différence est constatée selon le cas parmi les engagements de garantie donnés ou les engagements de garantie reçus.

1.1.2. La comptabilisation des engagements en hors bilan

a) Les engagements de financement et de garantie

Les engagements de financement et de garantie couvrent les ouvertures de lignes de crédit, les crédits documentaires et les cautions, avals et autres garanties donnés par la banque à la demande du donneur d'ordre.

Les engagements de financement et de garantie sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale des fonds à accorder pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée pour les engagements de garantie.

Aux termes de la norme comptable sectorielle n°24, les engagements de financement et de garantie sont annulés du hors bilan :

- Soit à la fin de la période de garantie à partir de laquelle l'engagement cesse de produire ses effets ;
- Soit lors de la mise en œuvre de l'engagement, l'annulation résulte dans ce cas du versement des fonds et de l'enregistrement d'une créance au bilan.

b) Les garanties reçues par la banque

En contrepartie des engagements donnés, la banque obtient des garanties sous forme d'actifs financiers, de sûretés réelles et personnelles, de cautions, avals et autres garanties donnés par d'autres établissements bancaires ainsi que des garanties données par l'Etat et les compagnies d'assurance.

Ces garanties sont comptabilisées, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la banque, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Leur évaluation est faite sur la base d'une expertise.



1.1.3 L'évaluation des engagements à la date d'arrêté

Aux termes de la norme comptable sectorielle n°24 relative au traitement des engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, « le risque que les contreparties n'honorent pas leurs engagements peut être lié soit à des difficultés que les contreparties éprouvent, ou qu'il est prévisible qu'elles éprouveront, pour honorer leurs engagements ou au fait qu'elles contestent le montant de leurs engagements ».

Lorsqu'un tel risque existe, les engagements correspondants sont qualifiés de douteux. Une provision est constituée.

Les engagements constatés au bilan et en hors bilan sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 énonce la classification suivante :

- **Les actifs courants (Classe 0) :** Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- **Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) :** Ce sont les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises opérant dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade. Les retards de paiement des intérêts ou du principal n'excèdent pas les 90 jours ;
- **Les actifs incertains (Classe 2) :** Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur viabilité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours ;
- **Les actifs préoccupants (Classe 3) :** Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours ; et
- **Les actifs compromis (Classes 4) :** Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les créances contentieuses, ainsi que les créances sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 3. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 360 jours.

1.1.4 La prise en compte des dépréciations sur les engagements

a) Les provisions individuelles

▪ Règles de mesure des provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux édictés par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n°91-24 et sa note aux banques n°93-23. Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Pour les besoins de l'estimation des provisions sur les créances de la clientèle, la banque retient la valeur des garanties hypothécaires dûment enregistrées et ayant fait l'objet d'évaluations indépendantes. Ce traitement concerne les relations nouvellement classées parmi les actifs non-performants sans effet rétroactif.

L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux minimums de provision par classe d'actifs.

Classe	Taux de provision
0 et 1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

▪ Prise en compte des garanties en matière d'évaluation des provisions sur les actifs compromis :

Aux termes de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une décote de la valeur de la garantie retenue pour l'évaluation du risque est constituée sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, selon les quotités minimales suivantes :

Ancienneté dans la classe 4	Taux de provision
3 à 5 ans	40%
6 et 7 ans	70%
≥ 8 ans	100%

b) Les provisions collectives

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une provision doit être constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice,



Banque de Tunisie

Notes aux états financiers

pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

La méthodologie adoptée pour la détermination de ladite provision collective prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur (Professionnels, contreparties publiques ou Particuliers) et par secteur d'activité afin de déterminer pour chaque groupe un taux de migration annuel qui correspond au risque additionnel du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1, observé durant les années antérieures (5 ans au moins compte non tenu de l'année 2020 et l'année de référence) ;
- Calculer la moyenne des taux de migration par groupe homogène ;
- Les taux de migration historique du groupe de contreparties sont majorés par des taux déterminés par la BCT ;
- L'application d'un taux de provisionnement standard sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré. La provision collective globale est la somme des provisions collectives par groupe.

Les taux de provisionnement standards qui ont été fixés par la Banque Centrale de Tunisie retenus, pour la détermination de la provision collective requise au 30 juin 2022, sont comme suit :

Groupe de créances	Taux de provision BCT
I. Professionnels du secteur privé	
Agriculture	30%
Industries mécaniques et électriques	30%
Oléifacteurs	30%
Industries agroalimentaires	30%
Industries pharmaceutique	30%
Autres industries	30%
BTP	30%
Tourisme	30%
Agences de voyage	30%
Agence de location de voitures	30%
Promotion immobilière	25%
Exportateurs d'huile d'olive	30%
Commerce	30%
Santé	30%
Télécom et TIC	30%
Autres services	30%
Personne physique ayant des crédits aux professionnels	30%
II. Contreparties publiques	30%
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	
Autres organismes publics	30%
III. Particuliers	15%
Salariés du secteur privé : Crédits logements	
Salariés du secteur privé : Crédits à la consommation	30%

Groupe de créances	Taux de provision BCT
Salariés du secteur public : Crédits logements	15%
Salariés du secteur public : Crédits à la consommation	30%

1.2 Le portefeuille-titres

1.2.1 La composition du portefeuille-titres

Le portefeuille des titres est composé du portefeuille-titres commercial et du portefeuille d'investissement.

a) Le portefeuille-titres commercial

Le portefeuille-titres commercial comprend :

- Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (limitée à trois mois) et par leur liquidité.
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme (avec une période supérieure à trois mois), à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui seront définis comme des titres d'investissement.

b) Le portefeuille d'investissement

Il s'agit des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus. Sont classés parmi ces titres, les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et co-entreprises et les parts dans les entreprises liées. Ils sont détenus d'une façon durable et estimés utiles à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Sont classés parmi les titres de participation :

- Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer sur une longue durée une rentabilité satisfaisante sans pour autant que la banque n'intervienne dans la gestion de la société émettrice.
- Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour permettre la poursuite des relations bancaires entretenues avec la société émettrice, et qui ne peuvent pas être classés parmi les parts dans les entreprises associées, ou les parts dans les co-entreprises ou encore les parts dans les entreprises liées.

1.2.2. La comptabilisation et évaluation en date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition des titres d'investissement.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence (prime ou décote selon le cas), est incluse dans



le coût d'acquisition, à l'exception des primes et décotes sur les titres d'investissement et les titres de placement qui sont individualisées et étalées sur la durée de vie restante du titre.

A la date d'arrêté des comptes, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

a) Les titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente). La variation de cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

b) Les titres de placement

Ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes des uns avec les pertes latentes sur d'autres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

c) Les titres d'investissement

Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

1.3 Les immobilisations

Les immobilisations sont portées à l'actif du bilan de la banque (Poste AC6) lorsque :

- Il est probable que des avantages économiques futurs résultant de ces éléments profiteront à la banque ;
- Leur coût peut être mesuré de façon fiable.

Elles sont ventilées en immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles.

1.3.1. Les immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est un actif physique et tangible contrôlé et détenu soit pour la fourniture de services soit à des fins administratives propres à la banque. Elle est censée être utilisée sur plus d'un exercice. La nature de la dépense qui reste déterminante pour son passage en immobilisation au lieu de charge est tributaire des deux conditions précitées.

Le coût d'acquisition du bien comporte le prix d'achat, les droits de douane et autres impôts et taxes non récupérables, les frais de transport, les frais de transit, les

frais d'assurance, les frais d'installation qui sont nécessaires à la mise en état d'utilisation de l'immobilisation en question, etc.

Les réductions commerciales obtenues et les taxes récupérables sont déduites du coût d'acquisition.

Quant à l'amortissement des immobilisations corporelles, la base amortissable est déterminée par le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle, définie comme le montant net que la banque estimerait obtenir en échange du bien à la fin de sa durée d'utilisation après déduction des coûts de cession prévus.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation corporelle déjà comptabilisée sont incorporées à la valeur comptable du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de performance initialement évalué du bien existant, bénéficieront à la banque. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

a) Amortissement des immobilisations corporelles

La durée d'utilisation est soit la période pendant laquelle la banque s'attend à utiliser un actif, soit le nombre d'unités de production (ou l'équivalent) que la banque s'attend à obtenir de l'actif. Les immobilisations corporelles de la banque sont amorties linéairement aux taux suivants :

Description	30/06/2022	30/06/2021
Immeubles	5%	5%
Matériel et mobilier de bureau	10%	10%
Matériel roulant	20%	20%
Matériel informatique	14%	14%

Postérieurement à sa comptabilisation initiale à l'actif, une immobilisation corporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements ou des pertes de valeur éventuelles (c'est lorsque la valeur comptable nette ne pourra pas être récupérée par les résultats futurs provenant de son utilisation).

b) Sortie d'actif des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont retirées de l'actif du bilan lors de leur cession, ou lors de leur mise au rebut. Ainsi, la différence entre le produit de cession et la valeur comptable nette à la date du retrait est incluse dans le résultat de l'exercice en cours.

1.3.2 Les immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique, détenu en vue de son utilisation pour une période de plus d'un an, pour une location à des tiers ou à des fins administratives.



Le fonds commercial acquis comprend les éléments usuels composant le fonds commercial (clientèle, achalandage), ainsi que les autres actifs incorporels qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan.

Le droit au bail acquis est constaté comme actif incorporel dans la mesure où il a fait l'objet d'une évaluation séparée dans l'acte de cession. Il bénéficie d'une protection juridique et correspond au droit transféré à l'acquéreur pour le renouvellement du bail.

Les logiciels informatiques dissociés du matériel acquis ou créés soit pour l'usage interne de la banque, soit comme moyen d'exploitation pour répondre aux besoins de la clientèle sont constatés en actif incorporel lorsque les deux conditions générales prévues par le paragraphe 2.4 ci-dessus sont remplies. Il en est de même pour le coût de développement des logiciels à usage interne créés ou développés en interne ou sous-traités.

Une immobilisation incorporelle acquise ou créée est comptabilisée à son coût mesuré selon les mêmes règles que celles régissant la comptabilisation des immobilisations corporelles.

a) Amortissement des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation :

- Le fond commercial et le droit au bail sont amortis sur une période ne dépassant pas 20 ans ou sur une période plus longue s'il est clairement établi que cette durée est plus appropriée. La banque a choisi de ne pas amortir les fonds de commerce acquis ;
- La durée de vie estimée des logiciels dépend de la date à laquelle le logiciel cessera de répondre aux besoins de la banque ou à ceux de la clientèle compte tenu de l'évolution prévisible des connaissances techniques en matière de conception et de production de logiciels. Cette durée ne peut pas être supérieure à 5 ans. La Banque de Tunisie amortit ses logiciels informatiques au taux linéaire de 33,33% ;
- Un examen périodique est pratiqué à chaque fois qu'un indicateur de perte de valeur est identifié (lorsque la valeur récupérable de l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette). Dans ce cas, ladite valeur comptable nette est ramenée à la valeur récupérable.

b) Sortie d'actif des immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est retirée du bilan dès lors qu'elle est cédée ou que l'on n'attend plus d'avantages économiques futurs de son utilisation ou de sa cession ultérieure.

1.4. Les dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle sont les dépôts qu'ils soient à vue ou à terme, les comptes d'épargne ainsi que les sommes dues à l'exception des dettes envers la clientèle qui sont matérialisées par des obligations ou tout autre

titre similaire (notamment les emprunts et ressources spéciales).

1.4.1 Les dépôts à vue

Les comptes à vue sont destinés à l'enregistrement des opérations courantes de la clientèle. Ils ne sont pas généralement rémunérés. Si le cas se présente leur rémunération est déterminée selon la réglementation en vigueur.

Ces dépôts peuvent être restitués à tout moment par une demande du titulaire du compte ou de son mandataire.

1.4.2 Les comptes d'épargne

Les comptes d'épargne enregistrent les versements et les retraits courants de la clientèle. Ils sont rémunérés trimestriellement par référence au taux de rendement de l'épargne (TRE) défini par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie.

Ces comptes sont répartis en trois catégories :

- Les comptes épargne classiques ;
- Les comptes épargne logement permettant d'accéder à un crédit pour logement ; et
- Les comptes épargne horizon permettant d'accéder à un crédit.

1.4.3 Les comptes à terme et bons de caisse

La banque est habilitée à ouvrir des comptes à terme et à émettre des bons de caisse.

Les comptes à terme sont les comptes dans lesquels les fonds déposés restent bloqués jusqu'à l'expiration du terme convenu à la date du dépôt de fonds.

Le montant, l'échéance et le taux d'intérêt sont fixés dès l'ouverture du compte à terme et dès l'émission du bon de caisse.

Le taux d'intérêt applicable aux comptes à terme et aux bons de caisse est fixé conformément à la réglementation en vigueur.

1.4.4 Les certificats de dépôts

La banque peut demander de la liquidité sur le marché monétaire au moyen de l'émission de certificats de dépôts. Ce sont des titres nominatifs dématérialisés qui sont inscrits en comptes spécifiques ouverts au nom de chaque propriétaire auprès de la banque.

1.4.5. Les pensions livrées

La pension livrée est un contrat par lequel la banque cède en pleine propriété, moyennant un prix convenu à la date de cession, à une autre personne morale ou à un autre organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), des valeurs mobilières et/ou des effets de commerce avec l'engagement irrévocable du cédant et du cessionnaire, le premier à reprendre les valeurs mobilières ou les effets de commerce et le second à les lui rétrocéder à un prix et à une date convenus à la date de cession.



1.5. Comptabilisation des capitaux propres

Les capitaux propres comportent le capital social, les compléments d'apport, les réserves et équivalents, les résultats reportés et le résultat de la période (bénéficiaire ou déficitaire).

Le capital social correspond à la valeur nominale des actions composant ledit capital, ainsi que des titres qui en tiennent lieu ou qui y sont assimilés notamment les certificats d'investissement.

Le capital souscrit et non libéré, qu'il soit appelé ou non appelé est soustrait de ce poste.

Les compléments d'apport comprennent les primes d'émission, de fusion et toute autre prime liée au capital.

Les réserves représentent la partie des bénéfices affectés en tant que tels. Elles sont soit des réserves légales, statutaires et contractuelles, affectées suite à une disposition légale, statutaire, contractuelle (telle que la réserve pour réinvestissement exonéré) ; soit des réserves facultatives affectées suite à des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la banque (cas des réserves à régime spécial, des réserves pour éventualités diverses).

Les résultats reportés correspondent à la fraction des bénéfices des exercices précédents qui n'ont pas été distribués ou affectés aux réserves, ainsi que l'effet des modifications comptables non imputés sur le résultat de l'exercice, dans les rubriques des capitaux propres.

1.6. La prise en compte des revenus

Les revenus liés aux engagements contractés par la banque perçus sous forme d'intérêts et de commissions, et les dividendes revenant à la banque au titre de sa participation sont comptabilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Ces revenus peuvent être mesurés d'une façon fiable ;
- Leur recouvrement est raisonnablement sûr.

Leur prise en compte en résultat est faite conformément aux règles prévues par la Norme Comptable NC 03 relative aux revenus.

1.6.1. La constatation des intérêts

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

1.6.2. La constatation des commissions

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, conformément à la norme comptable sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

1.6.3. La constatation des dividendes

Les revenus résultant de la participation de la banque sous forme de dividendes sont comptabilisés, lorsque le droit de l'actionnaire au dividende est établi, pour la somme revenant à la banque au titre de ladite participation.

1.6.4. La comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

La méthode retenue pour la constatation des revenus des titres est la méthode linéaire, tel que prévu par la norme comptable sectorielle n°25.

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

À chaque arrêté comptable, les intérêts courus de la période, calculés au taux nominal du titre, sont enregistrés au compte de résultat, et le montant de la prime ou de la décote fait l'objet d'un échelonnement linéaire sur la durée de vie du titre.

Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période.

Les intérêts perçus d'avance font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

1.6.5. La constatation des revenus sur les opérations de leasing

La Banque de Tunisie pratique le leasing en tant qu'activité de crédit au sein de ses services d'engagements. Elle met à la disposition de ses clients un instrument de financement qui leur donne la possibilité de louer les biens de leur choix tout en bénéficiant d'une option d'achat au terme d'un contrat de bail.

Il existe deux formes de leasing :

- **Le leasing mobilier** : financement des investissements en biens d'équipement à usage professionnel (matériel roulant, bureautique, équipement industriel, etc.) ;
- **Le leasing immobilier** : financement des locaux à usage professionnel (bâtiments, usines, magasins, etc.).



Les biens acquis dans le cadre de l'exercice de ces opérations de leasing sont momentanément constatés dès leur acquisition dans un compte de débiteurs divers en attente de mise en force du contrat de leasing.

A la mise en force du contrat du leasing, c'est la norme comptable n°41 relative aux contrats de location qui est appliquée pour la constatation de l'opération de leasing à l'actif de la banque. Ces actifs sont comptabilisés en tant que crédits à la clientèle et sont classés parmi les opérations avec la clientèle.

1.7 Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par la norme comptable sectorielle n°23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires :

- Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité permet la détermination périodique de la position de change ;
- Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de change. Ils sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en monnaie de référence, et ce, sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte dans la comptabilité tenue en devises. Toutefois, un cours de change moyen hebdomadaire ou mensuel peut être utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période ;
- Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date d'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable ;
- A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date. Les différences, entre d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont pris en compte en résultat de la période considérée ;
- Les opérations de change au comptant avec délai d'usage (qui est généralement de 2 jours ouvrables) sont comptabilisées en hors bilan dès la date d'engagement et au bilan à la date de mise à disposition des devises ;
- Les opérations de change à terme à des fins spéculatives sont converties, à la date d'engagement, au cours de change à terme tel que prévu par le contrat. Elles sont comptabilisées en hors bilan. A chaque arrêté comptable, les engagements sont réévalués sur la base du cours de change à terme pour

le terme restant à courir à la date d'arrêté. Toute différence de change résultant de cette réévaluation est portée dans sa totalité en résultat.

1.8. Le processus de réservation des produits

Les intérêts et les agios débiteurs cessent d'être comptabilisés lorsque les engagements auxquels ils se rapportent sont qualifiés de douteux, ou que des sommes en principal ou intérêts venus antérieurement à échéance sur la même contrepartie sont demeurées impayées. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et enregistré en agios réservés.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable n°3 relative aux Revenus, la norme comptable sectorielle n°24 relative aux engagements et revenus que par l'article 9 de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées 2, 3 et 4, ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires que si leur recouvrement est assuré.

Les Actifs

Notes aux états financiers
Juin 2022

Notes sur les actifs

Note 2.1

AC1 - Caisse et avoirs auprès la Banque centrale, CCP et la TGT

En K.TND

	Juin-22	Juin-21	Déc-21
Caisse Dinars	41 395	30 791	34 593
Caisse Devises	5 935	2 830	4 325
Banque Centrale de Tunisie	373 152	367 243	223 414
CCP	563	546	552
Total AC1 - Caisse et avoirs auprès la Banque centrale, CCP et la TGT	421 045	401 410	262 884

Note 2.2

AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

En K.TND

	Juin-22	Juin-21	Déc-21
Avoirs chez les établissements financiers	36 867	27 152	31 172
Avoirs en devises chez correspondants étrangers	36 865	27 150	31 170
Comptes débiteurs des banques et correspondants en dinars convertibles	2	2	2
Prêts aux établissements financiers	113 484	253 672	237 227
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	25 000	150 000	130 000
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	21 660	27 754	32 561
Prêts aux organismes financiers spécialisés	66 824	75 918	74 666
Créances rattachées	2 223	2 045	2 064
Créances rattachées sur prêts sur marché monétaire	15	78	46
Créances rattachées sur prêts aux organismes financiers spécialisés	2 208	1 967	2 018
Total AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	152 574	282 869	270 463

AC2.1 - Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤ 3 mois	]3mois -1an]	]1an- 5ans]	> 5 ans	Juin-22
Avoirs chez les établissements financiers	36 867	-	-	-	-	36 867
Avoirs en devises chez Correspondants étrangers	36 865	-	-	-	-	36 865
Comptes débiteurs des Banques et correspondants en Dinars convertibles	2	-	-	-	-	2
Prêts aux établissements financiers	-	46 660	-	-	66 824	113 484
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	-	25 000	-	-	-	25 000
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	-	21 660	-	-	-	21 660
Prêts aux organismes financiers spécialisés	-	-	-	-	66 824	66 824
Total AC2.1 - Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (Hors créances rattachées) par durée résiduelle	36 867	46 660	-	-	66 824	150 351



AC2.2 - Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) par type de contrepartie

En K.TND

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autre clientèle	Juin-22
Avoirs chez les établissements financiers	-	-	-	36 867	36 867
Avoirs en devises chez les correspondants étrangers	-	-	-	36 865	36 865
Comptes débiteurs des banques et correspondants en dinars convertibles	-	-	-	2	2
Prêts aux établissements financiers	-	-	-	113 484	113 484
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	-	-	-	25 000	25 000
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	-	-	-	21 660	21 660
Prêts aux organismes financiers spécialisés	-	-	-	66 824	66 824
Total AC2.2 - Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) par type de contrepartie	-	-	-	150 351	150 351

Note 2.3

AC3 - Créances sur la clientèle

En K.TND

	Juin-22	Juin-21	Déc-21
Comptes ordinaires débiteurs	396 180	394 993	305 690
Crédits sur ressources ordinaires	4 495 060	4 146 490	4 349 690
Créances sur crédit-bail	102 316	100 349	102 532
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	6 869	5 827	8 974
Crédits sur ressources spéciales	248 839	291 531	262 946
Financements sur ressources externes	238 938	283 503	253 452
Financements sur ressources budgétaires	9 901	8 028	9 494
Créances impayées douteuses et litigieuses	300 693	239 950	270 834
Créances impayées	56 504	52 987	28 825
Créances au contentieux	244 189	186 963	242 009
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	68 507	83 331	66 915
Couvertures comptables	(478 951)	(465 354)	(441 667)
Agios réservés	(46 695)	(39 539)	(40 798)
Provisions sur les crédits à la clientèle au bilan	(432 256)	(425 815)	(400 869)
Total AC3 - Créances sur la clientèle	5 139 513	4 797 117	4 925 914

AC3.1 - Tableau de variation des stocks d'agios réservés

En K.TND

	Agios réservés au 31.12.2021	Dotation aux agios réservés	Reprise agios réservés	Agios réservés au 30.06.2022
Agios réservés sur ressources budgétaires	394	-	-	579
Agios réservés sur ressources extérieures	3 580	821	-	4 122
Agios réservés sur ressources ordinaires	18 985	7	(3 394)	23 554
Agios réservés sur créances de leasing	351	-	(168)	341
Autres agios réservés	17 488	2 482	(1 871)	18 099
Total AC3.1 - Tableau de variation des stocks d'agios	40 798	11 609	(5 712)	46 695

AC3.2 - Tableau de variation des stocks de provisions sur créances à la clientèle

En K.TND

	Provisions au 31.12.2021	Dotation nette	Provisions au 30.06.2022
Provisions individuelles	328 202	31 387	359 589
Provisions collectives	72 667	-	72 667
Total AC3.2 - Tableau de variation des stocks de provisions sur créances à la clientèle	400 869	31 387	432 256

Les provisions sur créances douteuses et litigieuses sont constituées en application des dispositions réglementaires prévues par les circulaires de la BCT n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

La Banque s'est conformée, en matière de détermination des provisions aux règles de division, de couverture et de suivi des engagements édictées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991. Ainsi, la provision sur prêts est déterminée en appliquant les taux de provisions par classe au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties reçues.

Par ailleurs la banque a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 3 ans dans la classe de risque 4 et ce conformément aux dispositions de la circulaire 2013-21. Les provisions additionnelles constituées au 30 juin 2022 s'élèvent à 62.279 KDT contre 43.981 KDT au 31 décembre 2021.

AC3.3 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤3mois	]3mois-1an]	]1an-5ans]	>5ans	Juin-22
Comptes ordinaires débiteurs	-	396 106	74	-	-	396 180
Crédits sur ressources ordinaires	-	2 171 732	629 353	1 312 043	381 932	4 495 060
Créances sur crédit-bail	-	14 600	30 408	56 884	424	102 316
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	-	4 566	1 999	304	-	6 869
Crédits sur ressources spéciales	-	28 454	84 072	128 350	7 963	248 839
Créances impayés douteuses	258 748	5 243	15 729	20 973	-	300 693
Total AC3.3 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées) par durée résiduelle	258 748	2 620 701	761 635	1 518 554	390 319	5 549 957

AC3.4 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par type de contrepartie

En K.TND

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autre clientèle	Juin-22
Comptes ordinaires débiteurs	-	-	-	396 180	396 180
Crédits sur ressources ordinaires	-	-	-	4 495 060	4 495 060
Créances sur crédit-bail	-	-	-	102 316	102 316
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	-	-	-	6 869	6 869
Crédits sur ressources spéciales	-	-	-	248 839	248 839
Créances impayés douteuses	-	-	-	300 693	300 693
Total AC3.4 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par type de contrepartie	-	-	-	5 549 957	5 549 957



Note 2.4

AC4-Portefeuille-titres commercial

En K.TND

	Juin-22	Juin-21	Déc-21
Portefeuille-titres commercial	-	4 000	104 000
Titres de transaction	-	4 000	104 000
Produits perçus d'avance	-	(231)	(860)
Total AC4 - Portefeuille-titres commercial	-	3 769	103 140

Note 2.5

AC5 - Portefeuille-titres d'investissement

En K.TND

	Juin-22	Juin-21	Déc-21
Titres de propriété	435 489	428 164	423 268
Titres de participation	59 608	65 967	60 058
Parts dans les entreprises associées	1 052	356	1 007
Parts dans les entreprises liées	50 462	49 915	50 277
Fonds gérés par des SICAR	324 367	311 926	311 926
Titres de créances	649 649	609 675	628 503
Emprunts nationaux	45 518	690	25 518
Obligations	3 000	4 000	3 000
Bons de trésor assimilables	601 131	604 985	599 985
Créances rattachées	52 138	43 859	33 040
Provisions pour dépréciations de titres	(57 807)	(50 148)	(57 807)
Primes et décotes sur les BTA	(46 224)	(47 968)	(46 923)
Total AC5 - Portefeuille-titres d'investissement	1 033 245	983 582	980 081

AC5.1 - Tableau de variation des titres d'investissement

En K.TND

	Solde au 31.12.2021	Souscriptions	Cessions ou remboursement	Solde au 30.06.2022
Titres de propriété	423 268	50 357	38 136	435 489
Titres de participation	60 058	-	450	59 608
Parts dans les entreprises associées	1 007	45	-	1 052
Parts dans les entreprises liées	50 277	312	127	50 462
Fonds gérés par des SICAR	311 926	50 000	37 559	324 367
Titres de créances	628 503	66 146	45 000	649 649
Emprunts nationaux	25 518	20 000	-	45 518
Obligations	3 000	-	-	3 000
Bons de trésor assimilables	599 985	46 146	45 000	601 131
Total AC5.1 - Tableau de variation des titres d'investissement	1 051 771	116 503	83 136	1 085 138

AC5.2 - Ventilation du portefeuille d'investissement selon le type de propriété

En K.TND

	Solde au 31.12.2021	Souscriptions	Cessions ou remboursement	Solde au 30.06.2022
Participations directes	20 950	-	-	20 950
Participations en rétrocession	39 108	-	450	38 658
Total AC5.2 - Ventilation du portefeuille d'investissement selon le type de propriété	60 058	-	450	59 608

AC5.3 - Ventilation des parts dans les entreprises associées

En K.TND

	Solde au 31.12.2021	Souscriptions	Cessions ou remboursement	Solde au 30.06.2022
SICAV Croissance	907	45	-	952
SICAV Rendement	-	-	-	-
FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	100	-	-	100
Total AC5.3 - Ventilation des parts dans les entreprises associées	1 007	45		1 052

AC5.4 - Parts dans les entreprises associées, pourcentage de détention

	Juin-22	Juin-21	Déc-21
Sicav Rendement	0,00%	0,00%	0,00%
Sicav Croissance	6,63%	2,34%	6,62%
FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	0,75%	1,37%	3,71%

AC5.5 - Ventilation des parts dans les entreprises liées

En K.TND

	Solde au 31.12.2021	Souscriptions	Cessions ou remboursement	Solde au 30.06.2022
Transport de Fonds de Tunisie	99	-	-	99
Placement Tunisie SICAF	5 472	-	127	5 345
Société de Bourse de Tunis	990	-	-	990
Banque de Tunisie SICAR	5 043	-	-	5 043
Société de Participation Promotion et d'Investissement	580	-	-	580
La Foncière des Oliviers	159	-	-	159
Astrée Assurance	18 312	312	-	18 624
SPFT Carthago	13 402	-	-	13 402
Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte	6 220	-	-	6 220
La Générale de Participations de Tunisie SICAF	-	-	-	-
Total AC5.5 - Ventilation des parts dans les entreprises liées	50 277	312	127	50 462



AC5.6 - Parts dans les entreprises Liées, pourcentage de détention

	Juin-22	Juin-21	Déc-21
Transport de Fonds de Tunisie	99,94%	99,94%	99,94%
Société de Bourse de Tunis	98,99%	98,99%	98,99%
Banque de Tunisie SICAR	99,97%	96,97%	99,97%
Société de Participation Promotion et d'Investissement	76,82%	76,82%	76,82%
ASTREE Assurance	50,32%	49,98%	50,23%
Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte	41,47%	41,47%	41,47%
Placement Tunisie SICAF	37,98%	39,08%	38,88%
La Foncière des Oliviers	30,00%	30,00%	30,00%
SPFT Carthago	30,00%	30,00%	30,00%
La Générale de Participations de Tunisie SICAF	0,00%	0,00%	0,00%

AC5.7 - Tableau de variation des stocks de provisions sur titres d'investissement

En K.TND

	Solde au 31.12.2021	Dotations	Reprises	Solde au 30.06.2022
Provisions sur titres de participation	34 577	-	-	34 577
Provisions sur fonds gérés	23 230	-	-	23 230
Total AC5.7 - Tableau de variation des stocks de provisions sur titres d'investissement	57 807	-	-	57 807

AC5.8 - Ventilation des titres d'investissement, cotés ou non cotés

En K.TND

	Titres cotés	Titres non cotés	Juin-22
Titres de participation	5 152	54 456	59 608
Parts dans les entreprises associées	-	1 052	1 052
Parts dans les entreprises liées	23 968	26 494	50 462
Total AC5.8 - Ventilation des titres d'investissement, cotés ou non cotés	29 120	82 002	111 122

Note 2.6

AC6 - Valeurs immobilisées

En K.TND

	Juin-22	Juin-21	Déc-21
Immobilisations incorporelles	19 532	17 960	19 387
Frais d'établissement	189	189	189
Logiciels informatiques	19 122	17 550	18 977
Fonds de commerce	221	221	221
Immobilisations corporelles	172 352	164 353	167 482
Immeubles d'exploitation	67 335	67 313	67 335
Immeubles hors exploitation	1 318	1 318	1 318
Terrains d'exploitation	257	257	257
Terrains hors exploitation	1 281	1 281	1 281
Agencements	17 360	15 142	16 016
Matériel informatique	35 585	34 546	35 269



	Juin-22	Juin-21	Déc-21
Matériels bancaires	20 217	19 543	19 957
Matériel de transport	3 664	3 486	3 286
Immobilisations en cours	2 803	261	627
Autres matériels	22 532	21 206	22 136
Cumuls des amortissements	(144 400)	(136 296)	(140 379)
Amortissements des immobilisations incorporelles	(17 432)	(15 790)	(16 617)
Amortissements des immobilisations corporelles	(126 968)	(120 506)	(123 762)
Total AC6 - Valeurs immobilisées	47 484	46 017	46 490

AC6.1 - Ventilation Valeurs immobilisées selon type d'opération

En K.TND

	Solde au 31.12.2021	Acquisitions	Reclassement	Cessions	Valeur brute au 30.06.2022
Immobilisations incorporelles	19 387	177	(32)	-	19 532
Frais d'établissement	189	-	-	-	189
Logiciels informatiques	18 977	177	(32)	-	19 122
Fonds de commerce	221	-	-	-	221
Immobilisations corporelles	167 482	4 870	-	-	172 352
Immeubles d'exploitation	67 335	-	-	-	67 335
Immeubles hors exploitation	1 318	-	-	-	1 318
Terrains d'exploitation	257	-	-	-	257
Terrains hors exploitation	1 281	-	-	-	1 281
Agencements	16 016	1 344	-	-	17 360
Matériel informatique	35 269	316	-	-	35 585
Matériels bancaires	19 957	260	-	-	20 217
Matériel de transport	3 286	378	-	-	3 664
Immobilisations en cours	627	2 176	-	-	2 803
Autre matériel	22 136	396	-	-	22 532
Total AC6.1 - Ventilation valeurs immobilisées selon type d'opération	186 869	5 047	(32)	-	191 884

AC6.2 - Ventilation Valeurs immobilisées selon la valeur brute et nette

En K.TND

	Valeur brute au 30.06.2022	Amorts cumulés au 31.12.2021	Dotations	Reprises	Amorts cumulés au 30.06.2022	Valeur comptable nette au 30.06.2022
Immobilisations incorporelles	19 532	16 617	815	-	17 432	2 100
Frais d'établissement	189	189	-	-	189	-
Logiciels informatiques	19 122	16 428	815	-	17 243	1 879
Fonds de commerce	221	-	-	-	-	221
Immobilisations corporelles	172 352	123 762	3 206	-	126 968	45 384
Immeubles d'exploitation	67 335	46 178	973	-	47 151	20 184
Immeubles hors exploitation	1 318	512	26	-	538	780
Terrains d'exploitation	257	-	-	-	-	257
Terrains hors exploitation	1 281	-	-	-	-	1 281
Agencements	17 360	11 391	389	-	11 780	5 580



	Valeur brute au 30.06.2022	Amorts cumulés au 31.12.2021	Dotations	Reprises	Amorts cumulés au 30.06.2022	Valeur comptable nette au 30.06.2022
Matériel informatique	35 585	30 866	631	-	31 497	4 088
Matériel bancaire	20 217	16 647	259	-	16 906	3 311
Matériel de transport	3 664	1 913	286	-	2 199	1 465
Immobilisations en cours	2 803	-	-	-	-	2 803
Autre matériel	22 532	16 255	642	-	16 897	5 635
Total AC6.2 - Ventilation des valeurs immobilisées selon la valeur brute et nette	191 884	140 379	4 021	-	144 400	47 484

Note 2.7

AC7 - Autres actifs

En K.TND

	Juin-22	Juin-21	Déc-21
Siège, succursales et agences (1)	86	730	2 045
Comptes de régularisation	14 666	12 553	10 345
Compensation reçue	6 176	4 946	5 145
Compte d'ajustement devises	2 941	1 850	1 196
Agios, débits à régulariser et divers	5 549	5 757	4 004
Débiteurs divers	23 885	14 704	28 952
Total AC7 - Autres actifs	38 637	27 987	41 342

(1) Il s'agit des opérations de transferts dinars et devises en instance entre les différentes structures de la banque

Les Passifs

Notes aux états financiers
Juin 2022

Notes sur les passifs

Note 3.1

PA1 - Banque centrale et CCP

En K.TND

	Juin-22	Juin-21	Déc-21
Emprunts auprès de la Banque Centrale	171 000	271 000	265 000
Emprunts en dinars	171 000	271 000	265 000
Dettes rattachées	67	47	350
Total PA1 - Banque centrale et CCP	171 067	271 047	265 350

PA1.1 - Ventilation Banque Centrale et CCP (hors dettes rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤ 3 mois	]3mois-1an]	]1an-5ans]	> 5 ans	Juin-22
Emprunts auprès de la Banque Centrale	-	171 000	-	-	-	171 000
Emprunts en dinars	-	171 000	-	-	-	171 000
Total PA1.1 - Ventilation BCT et CCP (hors dettes rattachées) par durée résiduelle	-	171 000	-	-	-	171 000

Note 3.2

PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

En K.TND

	Juin-22	Juin-21	Déc-21
Dépôts à vue des établissements financiers	27 514	24 924	31 858
Banques et correspondants étrangers	17 455	18 637	20 941
Organismes financiers spécialisés	10 059	6 287	10 917
Emprunts auprès des établissements financiers	7 267	11 202	563
Emprunts en devises	7 267	11 202	563
Dettes rattachées	70	126	49
Total PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	34 851	36 252	32 470

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisés par des titres du marché monétaire.

PA2.1 - Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤ 3 mois	]3mois-1an]	]1an-5ans]	> 5 ans	Juin-22
Dépôts à vue des établissements financiers	27 514	-	-	-	-	27 514
Banques et correspondants étrangers	17 455	-	-	-	-	17 455
Organismes financiers spécialisés	10 059	-	-	-	-	10 059
Emprunts auprès des établissements financiers	-	7 267	-	-	-	7 267
Emprunts en devises	-	7 267	-	-	-	7 267
Total PA2.1 - Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dette rattachées) par durée résiduelle	27 514	7 267	-	-	-	34 781

PA2.2 - Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) par type de contre partie

En K.TND

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres clientèles	Juin-22
Dépôts à vue des établissements financiers	-	-	-	27 514	27 514
Banques et correspondants étrangers	-	-	-	17 455	17 455
Organismes financiers spécialisés	-	-	-	10 059	10 059
Emprunts auprès des établissements financiers	-	-	-	7 267	7 267
Emprunts en devises	-	-	-	7 267	7 267
Total PA2.2 - Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) par type de contrepartie	-	-	-	34 781	34 781

Note 3.3

PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle

En K.TND

	Juin-22	Juin-21	Déc-21
Comptes à vue	1 558 942	1 496 647	1 458 510
Comptes d'épargne	1 704 748	1 583 329	1 644 477
Comptes spéciaux d'épargne	1 688 616	1 567 226	1 628 039
Autres comptes d'épargne	16 132	16 103	16 438
Dépôts à terme	1 544 836	1 325 856	1 400 536
Comptes à terme	924 868	807 858	870 160
Bons de caisse	25 770	21 950	29 360
Certificats de dépôts	518 000	452 000	431 500
Pensions livrées	76 198	44 048	69 516
Autres sommes dues à la clientèle	141 178	136 264	95 870
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	40 222	38 029	34 660
Total PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4 989 926	4 580 125	4 634 053

PA3.1 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dettes rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤ 3 mois	]3mois-1an]	]1an-5ans]	> 5 ans	Juin-22
Comptes à vue	-	1 232 136	326 806	-	-	1 558 942
Comptes d'épargne	-	-	170 475	1 534 273	-	1 704 748
Comptes spéciaux d'épargne	-	-	168 862	1 519 754	-	1 688 616
Autres comptes d'épargne	-	-	1 613	14 519	-	16 132
Dépôts à terme	-	854 394	652 686	37 756	-	1 544 836
Comptes à terme	-	442 096	452 976	29 796	-	924 868
Bons de caisse	-	6 600	11 210	7 960	-	25 770
Certificats de dépôts	-	329 500	188 500	-	-	518 000
Pensions livrées	-	76 198	-	-	-	76 198
Autres sommes dues à la clientèle	-	27 560	113 618	-	-	141 178
Total PA3.1 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dettes rattachées) par durée résiduelle	-	2 114 090	1 263 585	1 572 029	-	4 949 704

PA3.2 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dettes rattachées) par type de contrepartie

En K.TND

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autre clientèle	Juin-22
Comptes à vue	2 117	774	-	1 556 051	1 558 942
Comptes d'épargne	-	-	-	1 704 748	1 704 748
Comptes spéciaux d'épargne	-	-	-	1 688 616	1 688 616
Autres comptes d'épargne	-	-	-	16 132	16 132
Dépôts à terme	233 875	143 082	-	1 167 879	1 544 836
Comptes à terme	104 875	76 582	-	743 411	924 868
Bons de caisse	-	-	-	25 770	25 770
Certificats de dépôts	129 000	66 500	-	322 500	518 000
Pensions livrées	-	-	-	76 198	76 198
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	-	141 178	141 178
Total PA3.2 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dettes rattachées) par type de contrepartie	235 992	143 856	-	4 569 856	4 949 704

Note 3.4

PA4 - Emprunts et ressources spéciales

En K.TND

	Juin-22	Juin-21	Déc-21
Emprunts et ressources spéciales	354 724	429 442	392 663
Ressources extérieures	342 886	419 392	381 356
Ressources budgétaires	11 838	10 050	11 307
Dettes rattachées	3 208	3 521	3 450
Total PA4 - Emprunts et ressources spéciales	357 932	432 963	396 113

PA4.1 - Ventilation des ressources spéciales (hors dette rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	≤ 3 mois	]3mois-1an]	]1an-5ans]	> 5 ans	Juin-22
Emprunts et ressources spéciales	14 156	73 175	215 801	51 592	354 724

PA4.2 - Ventilation des ressources extérieures (hors dettes rattachées) par nature de relation

En K.TND

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autre clientèle	Juin-22
Emprunts et ressources spéciales	-	-	-	354 724	354 724



Note 3.5

PA5 – Autres Passifs

En K.TND

	Juin-22	Juin-21	Déc-21
Comptes de régularisation	117 522	116 657	115 041
Compensation à régler	99 782	96 832	96 515
Comptes d'ajustement devises	787	306	1 185
Agios, crédits à régulariser et divers	15 869	19 519	16 680
Siège, succursales et agences	1 084	-	661
Provisions	13 211	41 241	36 630
Provisions pour risques et charges diverses	3 479	30 675	28 479
Provisions pour congés payés	4 207	3 730	2 475
Provisions pour créances en hors bilan	5 525	6 836	5 676
Créditeurs divers	41 919	76 789	47 391
Créditeurs sur opérations d'impôt	25 181	18 630	16 604
Créditeurs sur opérations CNSS & Assurance	5 520	4 507	5 512
Créditeurs sur opérations BCT	397	395	426
Créditeurs sur opérations avec le personnel	7 145	5 539	16 466
Créditeurs sur opérations sur titres	1 863	17 000	1 689
Chèques à payer	933	29 757	5 882
Autres créditeurs	880	961	812
Total PA5 - Autres Passifs	172 652	234 687	199 062

PA5.1 - Provisions pour risques et charges diverses

En K.TND

	Juin-22	Juin-21	Déc-21
Provisions / Débiteurs divers douteux	2 674	2 674	2 674
Provisions pour risques et charges diverses	-	26 848	24 971
Provisions pour affaires en défenses	805	1 153	834
Total PA5.1 – Provisions pour risques et charges diverses	3 479	30 675	28 479

**Les Capitaux
Propres**

Notes aux états financiers
Juin 2022

Notes sur les capitaux propres

Note 3.6

Capitaux Propres

En K.TND

	Juin-22	Juin-21	Déc-21
Capital social	270 000	225 000	225 000
Réserves	765 283	715 283	715 283
Réserves légales	22 500	22 500	22 500
Réserves statutaires	333 264	268 338	325 753
Réserves pour réinvestissements exonérés	409 519	424 445	367 030
Report à nouveau	4 983	1 621	1 621
Résultat de l'exercice	65 804	45 773	161 362
Total Capitaux Propres	1 106 070	987 677	1 103 266

Résultat par action

En K.TND

	Juin-22	Juin-21	Déc-21
Résultat net	65 804	45 773	161 362
Nombre moyen d'actions (en milliers)	240 000	225 000	225 000
Résultat de base / action ^(a)	0,274	0,203	0,717
Résultat dilué par action ^(b)	0,274	0,203	0,717

- a) Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.
- b) Le résultat dilué par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.



Tableau de variation des capitaux propres

En K.TND

	Capital social	Réserves légales	Réserves statutaires	Réserves à régime spécial	Réserves pour réinv. exonérés	Report à nouveau	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31.12.2020	225 000	22 500	138 338	-	424 445	108 083	-	102 288	1 020 654
Affectation du résultat N-1	-	-	130 000	-	-	(27 712)	-	(102 288)	-
Reclassement réserves	-	-	57 415	-	(57 415)	-	-	-	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	(78 750)	-	-	(78 750)
Résultat de l'exercice 2021	-	-	-	-	-	-	-	161 362	161 362
Capitaux propres au 31.12.2021	225 000	22 500	325 753	-	367 030	1 621	-	161 362	1 103 266
Augmentation de capital	45 000	-	(45 000)	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat N-1	-	-	45 000	-	50 000	66 362	-	(161 362)	-
Reclassement réserves	-	-	7 511	-	(7 511)	-	-	-	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	(63 000)	-	-	(63 000)
Résultat au 30.06.2022	-	-	-	-	-	-	-	65 804	65 804
Capitaux propres au 30.06.2022	270 000	22 500	333 264	-	409 519	4 983	-	65 804	1 106 070

**Hors
Bilan**

Notes aux états financiers
Juin 2022

Notes sur les engagements hors bilan

Note 4.1

HB1 - Cautions, avals et autres garanties données

En K.TND

	Juin-22	Juin-21	Déc-21
En faveur des établissements bancaires et financiers	280 609	225 406	248 565
En faveur de la clientèle	425 033	412 130	404 309
Total	705 642	637 536	652 874

Toutes les opérations sont effectuées en hors groupe.

Note 4.2

HB2 - Crédits documentaires

En K.TND

	Juin-22	Juin-21	Déc-21
Ouverture de crédits documentaires	267 740	233 622	304 551
Acceptations à payer	236 003	148 942	149 446
Total	503 743	382 564	453 997

Toutes les opérations sont effectuées en hors groupe.

Note 4.3

HB3 - Actifs donnés en garantie

En K.TND

	Juin-22	Juin-21	Déc-21
Titres d'État / Appel d'offres BCT & pensions livrées	125 263	95 878	160 059
Créances mobilisées / Appel d'offres BCT	125 499	179 656	175 531
Total	250 762	275 534	335 590

Note 4.4

HB4 - Engagements de financement donnés

En K.TND

	Juin-22	Juin-21	Déc-21
Crédits en TND notifiés et non utilisés	225 279	246 408	186 632
Total	225 279	246 408	186 632

Toutes les opérations sont effectuées en hors groupe.

HB4.1 – Ventilation des engagements de financement donnés par type de contrepartie

En K.TND

	Juin-22	Juin-21	Déc-21
En faveur des établissements bancaires et financiers	-	-	-
En faveur de la clientèle	225 279	246 408	186 632
Total	225 279	246 408	186 632



Note 4.5

HB6 - Engagements de financement reçus

En K.TND

	Juin-22	Juin-21	Déc-21
Emprunts en devises à court terme notifiés non utilisés	-	-	1 237
Total	-	-	1 237

Toutes les opérations sont effectuées en hors groupe

HB6.1 – Ventilation des engagements de financement reçus par type de contrepartie

En K.TND

	Juin-22	Juin-21	Déc-21
Reçus des établissements bancaires et financiers	-	-	-
Reçus de la clientèle	-	-	1 237
Total	-	-	1 237

Note 4.6

HB7 - Garanties reçues

En K.TND

	Juin-22	Juin-21	Déc-21
Garanties reçues de l'État	180 436	107 569	105 699
Garanties reçues du fonds national de garantie & SOTUGAR	7 419	8 855	6 995
Garanties reçues des organismes d'assurances et des banques	44 006	44 108	44 266
Garanties reçues sous forme d'actifs financiers	115 502	117 310	115 870
Garanties hypothécaires	2 244 205	2 090 498	2 232 767
Contre-garanties reçues des établissements financiers	132 600	96 798	116 736
Total	2 724 168	2 465 138	2 622 333

Il est à noter que les garanties reçues sous forme de dépôts affectés totalisent, au 30 juin 2022, un montant de 53.435 KDT.

**Etat de
Résultat**

Notes aux états financiers
Juin 2022

Notes relatives à l'état de résultat

Note 5.1

PR1 - Intérêts et revenus assimilés

En K.TND

	Juin-22	Juin-21	Déc-21
Produits sur opérations interbancaires	3 049	1 608	4 986
Produits sur opérations avec la clientèle	221 659	212 735	436 640
Revenus des opérations de crédits	188 537	181 962	373 320
Revenus des comptes débiteurs	19 587	17 729	37 970
Commissions sur avals et cautions	3 813	2 971	6 244
Report déport sur change à terme	4 213	4 899	8 196
Produits sur opérations de leasing	5 509	5 174	10 910
Total PR1 - Intérêts et revenus assimilés	224 708	214 343	441 626

Note 5.2

PR2 – Commissions

En K.TND

	Juin-22	Juin-21	Déc-21
Commissions sur comptes	7 757	7 727	15 645
Opérations guichet et opérations diverses	1 818	1 707	3 423
Opérations sur titres	2 019	1 705	4 371
Opérations avec l'étranger	4 077	3 922	7 437
Commissions sur moyens de paiement	9 590	8 216	17 698
Commissions de gestion	11 880	9 734	21 907
Total PR2 - Commissions	37 141	33 011	70 481

Note 5.3

PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

En K.TND

	Juin-22	Juin-21	Déc-21
Gains nets sur titres de transaction	2 604	66	2 905
Intérêts sur titres de transaction	2 604	35	2 844
Plus-value de cession sur titres de transaction	-	31	61
Gains nets sur opérations de change	14 234	9 758	18 675
Différences de change sur opérations monétiques	(225)	(287)	(899)
Produits sur change manuel	1 384	669	1 967
Produits sur opérations de change en compte	13 075	9 376	17 607
Total PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	16 838	9 824	21 580

Note 5.4

PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement

En K.TND

	Juin-22	Juin-21	Déc-21
Revenus des obligations et des bons du trésor	25 490	22 569	53 811
Revenus des titres de participation	2 443	2 159	3 024
Revenus des parts dans les entreprises associées	1 956	3 902	3 902
Revenus des parts dans les entreprises liées	15 672	10 467	10 592
Total PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	45 561	39 097	71 329

Note 5.5

CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées

En K.TND

	Juin-22	Juin-21	Déc-21
Charges sur opérations interbancaires	4 458	5 411	11 115
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	101 434	89 951	186 329
Intérêts sur emprunts et ressources spéciales	10 993	13 305	25 649
Total CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées	116 885	108 667	223 093

Note 5.6

CH2 - Commissions encourues

En K.TND

	Juin-22	Juin-21	Déc-21
Charges sur opérations de retrait monétique	2 155	1 365	2 992
Frais d'interchange émis	619	499	1 092
Autres commissions	134	63	220
Total CH2 - Commissions encourues	2 908	1 927	4 304

Note 5.7

PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs

En K.TND

	Juin-22	Juin-21	Déc-21
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances	31 236	34 984	8 879
Dotations nettes aux provisions pour passifs	(70)	6 877	4 681
Pertes sur créances irrécouvrables	274	191	485
Récupération sur créances comptabilisées en perte	(102)	(339)	(368)
Total PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs	31 338	41 713	13 677

Note 5.8

PR6/CH5 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

En K.TND

	Juin-22	Juin-21	Déc-21
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres en portefeuille	-	2 500	10 159
Pertes subies sur les titres en portefeuille	175	860	896
Plus-values réalisées sur titres en portefeuille	(252)	(710)	(13 974)
Frais de gestion du portefeuille	1 732	1 849	4 823
Total PR6/CH5 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	1 655	4 499	1 904

Note 5.9

PR7 - Autres produits d'exploitation

En K.TND

	Juin-22	Juin-21	Déc-21
Revenus des immeubles	171	169	739
Autres	211	200	408
Total PR7 - Autres produits d'exploitation	382	369	1 147

Note 5.10

CH6 - Frais du Personnel

En K.TND

	Juin-22	Juin-21	Déc-21
Charges de fonctionnement	38 804	37 102	68 876
Masse salariale	31 102	30 597	54 453
Charges sociales	7 322	6 181	13 310
Charges fiscales	380	324	1 113
Avantages au personnel	8 375	6 847	24 717
Dotation au régime d'intéressement	6 547	5 141	16 236
Prime de départ à la retraite	1 033	553	5 230
Autres charges sociales liées au personnel	795	1 153	3 251
Récupération sur personnel en détachement	(625)	(577)	(924)
Total CH6 - Frais du Personnel	46 554	43 372	92 669

Note 5.11

CH7 - Charges générales d'exploitation

En K.TND

	Juin-22	Juin-21	Déc-21
Télécommunication & courriers	872	855	1 618
Maintenance et entretien	2 227	2 242	4 166
Services externes d'exploitation	4 416	3 364	6 872
Achats de biens consommables	1 579	1 223	2 709
Communication, marketing et documentation	392	330	591
Assurances, droits et taxes	6 925	6 296	12 912

	Juin-22	Juin-21	Déc-21
Jetons de présence au conseil d'administration	291	210	470
Autres services extérieurs	1 667	1 621	3 693
Total CH7 - Charges générales d'exploitation	18 369	16 141	33 031

CH7.1 - Défalcation entre frais d'exploitation non bancaire et autres charges générales d'exploitation

En K.TND

	Juin-22	Juin-21	Déc-21
Frais d'exploitation non bancaire	17 137	15 129	30 804
Autres charges générales d'exploitation	1 232	1 012	2 227
Total CH7 - Charges générales d'exploitation	18 369	16 141	33 031

Note 5.12

CH8 – Dotations aux amortissements sur immobilisations

En K.TND

	Juin-22	Juin-21	Déc-21
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	815	756	1 583
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	3 206	3 262	6 812
Total CH8 - Dotations aux amortissements	4 021	4 018	8 395

Note 5.13

PR8/CH9 - Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

En K.TND

	Juin-22	Juin-21	Déc-21
Plus ou moins-value sur cession d'éléments d'actifs immobilisés	61	118	540
Autres gains ou pertes ordinaires	(281)	(27)	(7 394)
Total PR8/CH9 - Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	(220)	91	(6 854)

Note 5.14

CH11 - Impôts sur les bénéfices

En K.TND

	Juin-22	Juin-21	Déc-21
Impôts sur les sociétés	33 896	28 207	56 068
Contribution sociale de solidarité	2 980	2 418	4 806
Total CH11 - Impôts sur les bénéfices	36 876	30 625	60 874

**Etat des
flux de
trésorerie**

Notes aux états financiers
Juin 2022



Notes sur l'état de flux de trésorerie

Note 6.1

FL1 - Produits d'exploitation bancaire encaissés

En K.TND

	Juin-22	Juin-21	Déc-21
Intérêts et revenus assimilés	224 708	214 343	441 626
Commissions en produits	37 141	33 011	70 481
Gains sur portefeuille-titres commercial et autres produits financiers	16 838	9 824	21 580
Ajustement des comptes de bilan	(2 423)	(16 782)	527
Total FL1 - Produits d'exploitation bancaire encaissés	276 264	240 396	534 214

Note 6.2

FL2 - Charges d'exploitation bancaire décaissées

En K.TND

	Juin-22	Juin-21	Déc-21
Intérêts, commissions encourues et charges assimilées	(119 793)	(110 594)	(227 397)
Ajustement des comptes de bilan	5 804	(549)	(3 848)
Total FL2 - Charges d'exploitation bancaire décaissées	(113 989)	(111 143)	(231 245)

Note 6.3

Flux de trésorerie affectés à des activités de financement

Les dividendes versés par la Banque de Tunisie courant l'exercice 2022 ont été calculés conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2022. Ils se sont élevés à 63.000 mille DT.

Note 6.4

Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice

En K.TND

	Juin-22	Juin-21	Déc-21
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	421 045	401 410	262 884
Créances sur les établissements bancaires et financiers	83 527	204 906	193 733
Portefeuille titres commercial	-	3 769	104 000
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(34 781)	(35 171)	(32 421)
Total Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	469 791	574 914	528 196

Banque de
Tunisie

Autres notes aux états financiers Juin 2022

Note 7.1

Défalcation entre créances sur les établissements bancaires et créances sur les établissements financiers

En K.TND

	Juin-22	Juin-21	Déc-21
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	36 867	27 152	31 172
Prêts aux établissements bancaires	46 660	177 754	162 561
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	15	78	46
Total créances sur établissements bancaires	83 542	204 984	193 779
Prêts aux établissements financiers	66 824	75 918	74 666
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	2 208	1 967	2 018
Total créances sur établissements financiers	69 032	77 885	76 684
Total	152 574	282 869	270 463

Note 7.2

Ventilation des crédits leasing

En K.TND

	Juin-22	Juin-21	Déc-21
Leasing mobilier	97 121	97 757	96 922
Leasing immobilier	5 195	2 592	5 610
Total	102 316	100 349	102 532

Note 7.3

Ventilation des créances performantes / non performantes

En K.TND

	Juin-22	Juin-21	Déc-21
Engagements Bilan non performants	531 294	586 534	500 293
Engagements Hors bilan non performants	6 175	8 450	5 701
Total créances non performantes	537 469	594 984	505 994
Engagements Bilan performants	5 159 263	4 752 828	4 947 679
Engagements Hors bilan performants	922 601	786 242	852 602
Total créances performantes	6 081 864	5 539 070	5 800 281
Total créances	6 619 333	6 134 054	6 306 275
Taux des créances non performantes	8,12%	9,70%	8,02%
Provisions Bilan	359 589	329 776	328 202
Provisions Hors Bilan	5 525	6 836	5 676
Stock provisions fin d'exercice	365 114	336 612	333 878
Agios réservés	46 695	39 539	40 798
Taux de couverture par les provisions et agios réservés	76,62%	63,22%	74,05%



Note 7.4

Concentration des créances sur la clientèle au bilan, par secteur d'activité

En K.TND

	Juin-22	Juin-21	Déc-21
Crédits aux professionnels	4 000 549	3 694 202	3 763 166
Agriculture	119 985	124 848	132 498
Industrie manufacturière	1 231 858	1 059 346	1 072 571
Autres industries	66 135	42 955	63 955
BTP	122 953	128 802	131 482
Commerce	826 712	829 563	839 999
Tourisme	360 709	385 798	390 140
Autres services	1 022 087	928 239	944 545
Entrepreneurs individuels	250 110	194 651	187 976
Crédits aux particuliers	1 690 008	1 645 160	1 684 806
Total	5 690 557	5 339 362	5 447 972

Note 7.5

Concentration des créances sur la clientèle au bilan, par zone géographique

En K.TND

	Juin-22	Juin-21	Déc-21
Zone Nord Est	3 974 109	4 616 338	3 632 446
Zone Nord Ouest	333 037	79 099	406 172
Zone Centre	1 109 386	564 605	1 158 567
Zone Sud	274 025	79 320	250 787
Total	5 690 557	5 339 362	5 447 972

Note 7.6

Concentration des créances sur la clientèle en hors bilan, par secteur d'activité

En K.TND

	Juin-22	Juin-21	Déc-21
Crédits aux professionnels	928 527	791 223	853 469
Agriculture	2 413	2 768	3 892
Industrie manufacturière	237 223	272 986	280 287
Autres industries	7 154	9 529	11 586
BTP	155 183	127 107	127 878
Commerce	451 547	291 006	336 073
Tourisme	635	721	268
Autres services	67 971	83 885	90 709
Entrepreneurs individuels	6 401	3 221	2 776
Crédits aux particuliers	249	3 469	4 834
Total	928 776	794 692	858 303

Note 7.7

Concentration des créances sur la clientèle en hors bilan, par zone géographique

En K.TND

	Juin-22	Juin-21	Déc-21
Zone Nord Est	796 726	678 206	743 280
Zone Nord Ouest	4 082	2 949	5 650
Zone Centre	120 257	104 814	102 654
Zone Sud	7 711	8 723	6 719
Total	928 776	794 692	858 303

Note 7.8

Engagements pour lesquels les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice et les revenus

En K.TND

	Engagements Bilan	Engagements hors bilan	Total Engagements	Revenus réservés
Engagements Classe 5 (contentieux)	248 672	4 178	252 850	19 218
Engagements Classe 4	229 652	965	230 617	25 118
Engagements Classe 3	28 384	585	28 969	1 805
Engagements Classe 2	24 586	447	25 033	554
Total des engagements non performantes	531 294	6 175	537 469	46 695
Engagements Classe 1	340 026	3 947	343 973	
Engagements Classe 0	4 819 237	918 654	5 737 891	
Total Engagements	5 690 557	928 776	6 619 333	46 695

Note 7.9

Ventilation des crédits sur ressources extérieures par risque

En K.TND

	Juin-22	% Risque BT
Crédits sur ressources budgétaire	9 901	
Dotation FONAPRA	826	0%
Fonds Taahil	381	100%
Crédit premier logement	5 183	0%
Ligne BCT AR PME	2 611	100%
DOTATION BUDG-300MTND-COVID	900	0%
Crédits sur ressources extérieures	238 938	
LIGNE ITALIE-73M.EUR-C2013/06ROS	2 691	100%
LIGNE BEI PGVI TR1-100M.EUR-FI N	15 691	100%
LIGNE BERD-30M.EUR-Cv.46342	2 805	100%
LIGNE ESP-18.030M.EUR-C.2002/06	105	100%
LIGNE KFW-50M.EUR-CV.2011-6	11 594	100%
LIGNE BEI PGVI TR2-100M.EUR	20 980	100%
LIGNE BEI-50M.EUR-CV85177	67 767	100%
LIGNE BERD 50M.EUR LOAN II-	33 174	100%
LIGNE BEI PGVI TR3-100M.EUR	51 829	100%
LIGNE BEI PGVI TR3-100M.EUR	28 577	100%



	Juin-22	% Risque BT
LIGNE ITALIE-73M.EUR C2013/	296	100%
LIGNE FADES 20 MUSD	3 429	100%
Total	248 839	

La banque a obtenu l'accord de financement des bailleurs de fonds pour tous les encours de crédits

Note 7.10

Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) selon l'éligibilité au refinancement

En K.TND

	Refinançable	Non Refinançable	Juin-22
Comptes ordinaires débiteurs	-	396 180	396 180
Crédits sur ressources ordinaires	560 437	3 934 623	4 495 060
Créances sur crédit-bail	-	102 316	102 316
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	-	6 869	6 869
Crédits sur ressources spéciales	422	248 417	248 839
Créances impayés douteuses	-	300 693	300 693
Total	560 859	4 989 098	5 549 957

Note 7.11

Défalcation entre dépôts et avoirs des établissements bancaires et dépôts et avoirs des établissements financiers

En K.TND

	Juin-22	Juin-21	Déc-21
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	24 792	29 965	21 553
Banques et correspondants étrangers	17 455	18 637	20 941
Emprunts auprès des établissements bancaires	7 267	11 202	563
Dettes rattachées	70	126	49
Dépôts et avoirs des établissements financiers	10 059	6 287	10 917
Dépôts des organismes financiers spécialisés	10 059	6 287	10 917
Dettes rattachées	-	-	-
Total	34 851	36 252	32 470

Note 7.12

Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par type de dette (matérialisée par des titres ou non matérialisée)

En K.TND

	Matérialisées par des titres	Non matérialisées par des titres	Juin-22
Dépôts à vue des établissements financiers	-	27 514	27 514
Banques et correspondants étrangers	-	17 455	17 455
Organismes financiers spécialisés	-	10 059	10 059
Emprunts auprès des établissements financiers	-	7 267	7 267
Emprunts en dinars	-	-	-
Emprunts en devises	-	7 267	7 267
Total	-	34 781	34 781



Note 7.13

Ventilation des actifs donnés en garantie et dettes respectives

En K.TND

	Juin-22		
	Dettes - PA1	Dettes - PA3	Total
Titres d'État / Appel d'offres BCT & pensions livrées	49 464	75 799	125 263
Créances mobilisées / Appel d'offres BCT	125 499	-	125 499
Total	174 963	75 799	250 762

Note 7.14

Engagements en devises sur opérations de change

En K.TND

	Juin-22	Juin-21	Déc-21
Devises vendues au comptant à livrer	22 515	35 466	12 538
Devises achetées au comptant à recevoir	25 602	34 893	109 149
Devises achetées à terme à recevoir	45 949	47 202	179 558
Total	94 066	117 561	301 245